

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD  
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU  
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN  
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN  
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE  
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD  
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT  
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

### Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/019 - **Objet** : **Approbation des budgets primitifs 2023 : Budget Général, Clos des Cèdres, La Biche 2**

Monsieur Gaston CHASSAIN propose au Conseil municipal un projet 2023 du **Budget Général** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

↳ Section de fonctionnement 9 320 915,00 €

↳ Section d'investissement 2 860 288,40 €

Il présente ensuite les projets 2023 des **Budgets Annexes** pour :

**Le lotissement communal du Clos des Cèdres** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

↳ Section de fonctionnement 222 606,51 €

↳ Section d'investissement 100 000,00 €

## Le lotissement communal la biche 2

- ↳ Section de fonctionnement 225 010,00 €
- ↳ Section d'investissement 422 534,92 €

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRE) oblige les collectivités locales à joindre au budget primitif « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » ;

**Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

